CETTE ANNONCE N'EST PAS DESTINÉE À ÊTRE DISTRIBUÉE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, EN AUSTRALIE, AU CANADA, AU JAPON, EN AFRIQUE DU SUD OU DANS TOUTE AUTRE JURIDICTION OÙ CELA SERAIT INTERDIT PAR LA LOI



## Mithra annonce les détails d'un placement privé de EUR 23,5 millions

Liège, Belgique, 21 juin 2022 - 7.30 CET - Mithra (Euronext Brussels: MITRA) (la "Société" ou "Mithra"), une société dédiée à la santé féminine, aujourd'hui annonce avoir reçu des engagements de souscription de la part de certains investisseurs professionnels, qualifiés, institutionnels et autres investisseurs privés pour un montant total de EUR 23,5 millions, afin de souscrire à un total de 3.871.471 nouvelles actions ordinaires de la Société (soit environ 8,4% des actions en circulation de la Société) à un prix d'émission de EUR 6,07 par action, ce qui représente une décote de 5% par rapport au cours de clôture de l'action le vendredi 17 juin 2022 (le "Placement Privé").

Christophe Maréchal, CFO de la Société a fait la déclaration suivante "Nous sommes particulièrement satisfaits, dans les conditions de marché actuelles, de bénéficier du support de nos actionnaires de référence, ainsi que de nouveaux investisseurs, afin de nous permettre de lever un montant significatif, avec un discount de surcroît limité. Nous tenons à remercier tous ces investisseurs pour leur soutien dans cette phase stratégique de la Société et restons plus que jamais concentrés sur nos objectifs opérationnels. En marge de cette levée de capitaux, Mithra souhaite mettre en œuvre des structures de financements plus classiques ayant pour vocation de remplacer les facilités de financement conclues avec Goldman Sachs et LDA capital."

Les investisseurs qui ont fourni un engagement de souscription comprennent Leon Van Rompay, Alychlo NV (Marc Coucke), Scorpiaux BV (Bart Versluys), Glenernie Capital, Prof. Foidart, Noshaq, SRIW et Stijn Van Rompay.

Les nouvelles actions à émettre auront les mêmes droits et avantages que, et seront pari passu à tous égards, y compris en ce qui concerne le droit aux dividendes et aux distributions, avec les actions existantes et en circulation de Mithra au moment de leur émission et donneront droit aux dividendes et aux distributions pour lesquels la date d'enregistrement ou la date d'échéance pertinente tombe à la date d'émission des nouvelles actions ou après celle-ci.

Le règlement du Placement Privé et l'émission des nouvelles actions sont soumis à l'application de procédures corporate habituelles et à des conditions suspensives limitées, qui devraient être réalisées le ou aux alentours du vendredi 24 juin 2022.

La Société envisage actuellement d'utiliser le produit net du Placement Privé (i) pour soutenir les dépenses liées aux études complémentaires liées à l'étude de phase III du traitement hormonal de nouvelle génération Donesta® et à l'étude d'innocuité post-autorisation (PASS) du traitement contraceptif Estelle®, (ii) pour financer ses besoins de fonds de roulement, tels que pour les achats d'ingrédients pharmaceutiques actifs (IPA) et d'excipients pour le stock de sécurité de l'anneau contraceptif hormonal Myring® et de la pilule contraceptive orale Estelle®, (iii) ainsi que pour les besoins généraux de la Société.

Le Placement Privé envisagé vient s'ajouter à d'autres options de financement qui pourraient potentiellement être mises en œuvre à court et moyen terme.1

\*\*\*\*\*

## Pour plus d'information, merci de contacter:

Benoît Mathieu (IRO): +32 473 35 80 18- investorrelations@mithra.com Maud Vanderthommen (Presse): +32 473 58 61 04 - press@mithra.com

## À propos de Mithra

Mithra (Euronext: MITRA) est une société biotech belge qui s'engage à transformer le secteur de la santé féminine en proposant des alternatives innovantes, en particulier dans les domaines de la contraception et de la ménopause. L'objectif de Mithra est de développer des produits qui répondent aux besoins des femmes à chaque étape de leur vie, tant en matière d'efficacité que de sécurité et de confort d'utilisation. Mithra explore le potentiel de l'estetrol, un œstrogène natif unique, dans un large éventail d'applications dans le domaine de la santé féminine et au-delà. Après avoir lancé avec succès son premier produit à base d'estetrol en 2021, la pilule contraceptive Estelle<sup>®</sup>, Mithra se concentre désormais sur le développement de son deuxième produit Donesta<sup>®</sup>, un traitement hormonal de nouvelle génération. Mithra développe et produit également des solutions thérapeutiques complexes dans les domaines de la contraception, de la ménopause et des cancers hormono-dépendant. Elle offre à ses partenaires un éventail complet de services en matière de recherche, de développement et de production au sein de sa plateforme Mithra CDMO. Active dans plus de 100 pays dans le monde, Mithra compte quelque 300 collaborateurs et est basée à Liège, Belgique. www.mithra.com

## Information importante

Ce communiqué contient des déclarations qui sont ou sont susceptibles d'être des "déclarations prospectives". Ces déclarations prospectives peuvent être identifiées par le recours à une terminologie prospective, comprenant des mots tels que "croit", "estime", "prévoit", "s'attend à", "a l'intention de", "pourrait", "peut", "projette", "poursuit", "en cours", "potentiel", "vise", "cherche à" ou "devrait" et comprennent également des déclarations de la Société concernant les résultats escomptés de sa stratégie. De leur nature, les déclarations prospectives comportent des risques et des incertitudes et les lecteurs sont avertis du fait qu'elles ne constituent pas des garanties de résultats futurs. Les résultats effectifs de la Société peuvent différer sensiblement de ceux prédits par les déclarations prospectives. La Société ne s'engage pas à réviser ou mettre à jour publiquement les déclarations prospectives, sauf dans la mesure où la loi l'exige.

Les informations contenues dans ce communiqué sont uniquement destinées à des fins d'information générale et ne prétendent pas être complètes ou entières. Ce communiqué ne constitue pas, ou ne fait pas partie, d'une offre de vente, d'émission, d'acquisition ou de souscription d'actions, ni d'un achat, d'une souscription ou d'une demande de souscription d'actions. Ce communiqué et les informations contenues dans celui-ci ne sont pas destinés à être distribué ou publiés, de manière directe ou indirecte, aux États-Unis, en Australie, au Canada, au Japon, en Afrique du Sud, ni dans aucune autre juridiction dans laquelle une telle distribution serait interdite en vertu de la loi applicable ou qui exige l'enregistrement de ceci dans cette juridiction. Toute personne lisant ce communiqué devrait s'informer et respecter de telles restrictions.

Ce communiqué n'est pas destiné à être distribué, directement ou indirectement, aux États-Unis. Il ne constitue ni ne fait partie d'aucune offre ou sollicitation d'achat ou de souscription de titres aux États-Unis. Les titres auxquels il est ici fait référence n'ont pas été et ne seront pas enregistrés en vertu du "U.S. Securities Act de 1933" tel que modifié de temps à autre (le "U.S. Securities Act"), et les titres ne peuvent être offerts ou vendus aux Etats-Unis (tels que définis dans la Réglementation S du U.S. Securities Act) à moins que ces titres soient enregistrés en

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Communiqué de presse Mithra 20/06/2022

vertu du U.S. Securities Act ou qu'une exemption à l'obligation d'enregistrement du U.S. Securities Act soit applicable. La Société et ses affiliés n'ont pas enregistré, et n'ont pas l'intention d'enregistrer quelque partie que ce soit de l'offre ou placement des titres concernés aux États-Unis, et n'ont pas l'intention de mener une offre publique de titres aux États-Unis.

Toute offre ou placement de titres à laquelle ce communiqué fait référence est uniquement adressée et destinée aux personnes au Royaume-Uni et aux états membres de l'Espace Économique Européen (l'"EEE") (chacun un "État Membre") qui sont des "investisseurs qualifiés" au sens de article 2(e) du Règlement 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé, et abrogeant la directive 2003/71/CE, tel que modifiée de temps à autre, dans la mesure où elle est mise en œuvre dans l' État Membre concerné de l'EEE) et toute mesure d'exécution dans chaque État membre concerné de l'EEE, ou, pour le Royaume-Uni, étant donné que cela fait partie du droit communautaire retenu tel que défini dans la loi (de retrait) de l'UE 2018 (le "Règlement Prospectus") ("Investisseurs Qualifiés"), ou de tels autres investisseurs qui ne constituent pas une offre au public au sens de l'article 3.1 du Règlement Prospectus. Chaque personne au Royaume-Uni ou dans un État Membre qui acquiert initialement des titres de la Société ou à laquelle une offre ou placement de titres de la Société peut être faite et, dans la mesure applicable, tout fonds au nom duquel cette personne acquiert les titres qui sont situés au Royaume-Uni ou dans un État Membre seront réputés avoir représenté, reconnu et convenu qu'ils sont des Investisseurs Qualifiés.

En outre, toute offre ou placement de titres à laquelle ce communiqué fait référence est, au Royaume-Uni, uniquement adressée à et vise uniquement des (i) personnes qui ont de l'expérience professionnelle en ce qui concerne les questions relatives aux investissements visés à l'article 19(5) de la Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, tel que modifié de temps en temps (l'"Ordre"), (ii) des entités à valeur nette élevée etc. visées par l'article 49(2)(a) à (d) de l'Ordre, et (iii) toute autre personne à qui il peut autrement être légalement communiqué (toutes ces personnes étant désignées comme les "personnes visées"). L'offre ou placement de titres à laquelle ce communiqué se réfère ne sera disponible qu'aux personnes visées, et toute invitation, offre ou accord en vue de souscrire, acheter ou autrement acquérir de tels titres ne sera faite qu'aux personnes visées. Toute personne qui n'est pas une personne visée ne devrait pas agir ou se baser sur ce communiqué ni ses contenus.

Ce communiqué ne constitue pas un prospectus pour les besoins du Règlement Prospectus. Ce communiqué ne peut être utilisé comme fondement à un quelconque contrat ou à une quelconque décision d'investissement. Acquérir des investissements qui se rapportent à ce communiqué peut exposer un investisseur à un risque important de perdre la totalité du montant investi. Les personnes qui considèrent faire de tels investissements devraient consulter une personne autorisée spécialisée dans le conseil de tels investissements. Ce communiqué ne constitue pas une recommandation à propos des titres auxquels il est ici fait référence.

Aucun(ne) communiqué ou information afférent(e) à l'offre, la cotation, ou les titres de la Société auxquels il est fait référence ci-dessus ne peut être diffusé au public dans les juridictions où un enregistrement ou une approbation préalable est requis(e) à ces fins. Aucune démarche n'a été entreprise, ni ne sera entreprise, pour l'offre ou la cotation des titres de la Société dans toute juridiction où de telles démarches seraient requises, excepté pour l'admission des nouvelles actions sur le marché réglementé d'Euronext Brussels. L'émission, l'exercice, ou la vente, et la souscription ou l'acquisition, de titres de la Société sont soumis à des restrictions juridiques ou légales spéciales dans certaines juridictions. La Société n'est pas responsable si les restrictions susmentionnées ne sont pas respectées par toute personne.



Inscrivez-vous à notre mailing list sur investors.mithra.com pour recevoir nos communiqués de presse par email ou suivez-nous sur nos réseaux sociaux :

<u>Linkedin</u> • <u>Twitter</u> • <u>Facebook</u>